

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 276

présenté par

M. Di Filippo, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Straumann, M. Pierre-Henri Dumont,  
Mme Anthoine, M. Bony, M. Reda, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Louwagie, M. Cinieri,  
M. Cordier, M. Reiss, M. Hetzel, M. Vialay, Mme Poletti et Mme Brenier

-----

**ARTICLE 10 TER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« végétales »

insérer les mots :

« tels que les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts tant publics que privés »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à faire disposer par la loi, dans un objectif de clarté et de précision des termes, que les matières végétales utilisées comme agents structurant des composts proviennent majoritairement de l'entretien des parcs et jardins. C'est pourquoi il propose de modifier les termes de l'article 10ter.